

COMMUNE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 04 AVRIL 2024 à 18h30

Sous la présidence de Monsieur Dominique LAZZARO, MAIRE.

MEMBRES PRESENTS : MM. ALPE Martine - BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves - CLEMENT Pierre-Benoît -
COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne - LEMAIRE-LÉVY Florence -PACHOUD Bernard -
ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André -

MEMBRE ABSENT EXCUSÉ : M. DEPLANTE Benjamin (procuration donnée à M. TOGNET André)

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

* EN EXERCICE : 14
* PRESENTS : 12
* VOTANTS : 14

M. TOGNET André a été élu Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 29/03/2024.

DATE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE ET AFFICHAGE DE LA LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/04/2024 : le 08/04/2024.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024.
- 1- COMPTE DE GESTION 2023
 - DE LA COMMUNE
 - DE L'EAU/ASSAINISSEMENT
 - DE LA REGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS
- 2- COMPTE ADMINISTRATIF 2023
 - DE LA COMMUNE
 - DE L'EAU/ASSAINISSEMENT
 - DE LA REGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS
- 3- BUDGET PRIMITIF 2024
 - DE LA COMMUNE
 - DE L'EAU/ASSAINISSEMENT
 - DE LA REGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS
- 4- DÉSIGNATION MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DU DOSSIER DE «REHABILITATION DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ET DE LA COUR »
- 5- INFORMATIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL.

La LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 04/04/2024 a été mise en ligne sur le SITE INTERNET de notre Commune et affichée à la porte de la Mairie le 08/04/2024, conformément à l'Ordonnance N° 2021-1310 et au Décret N° 2021-1311 du 07/10/2021 relatifs à la réforme des règles de publicité des actes avec une entrée en vigueur le 01/07/2022 . Cette liste a été signée par M. LE MAIRE et par M. TOGNET André, Secrétaire de Séance. Les délibérations exécutoires transmises à la SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE à partir du 09/04/2024 ont été publiées sur le site internet de la Commune.

- APPROBATION du PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 07 MARS 2024 par 14 voix POUR.

1- APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 des différents budgets :

- DE LA COMMUNE
- DE L'EAU/ASSAINISSEMENT
- DE LA REGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS

Délibération du Conseil Municipal N° 16 /2024 commune pour les 3 comptes de gestion 2023 - VOTE : 14 voix POUR

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le COMPTE DE GESTION 2023 établi par le SERVICE DE GESTION COMPTABLE (S.G.C.) de ST-JEAN-DE-MAURIENNE pour les différents budgets :

- COMMUNE
- EAU/ASSAINISSEMENT
- REGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS.

2- COMPTE ADMINISTRATIF 2023

- DE LA COMMUNE

Délibération du Conseil Municipal N° 17 /2024 VOTE : 13 voix POUR - M. Le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

- **ADOpte** le COMPTE ADMINISTRATIF 2023 du budget de la COMMUNE :

- **FONCTIONNEMENT :**

-DEPENSES : 1.196.325,58 €

-RECETTES : 2.004.117,65 €

- **INVESTISSEMENT :**

-DEPENSES : 366.972,26 €

-RECETTES : 159.369,03 €

RESULTAT DE CLOTURE : 600.188,84 €

- DE L'EAU/ASSAINISSEMENT

Délibération du Conseil Municipal N° 18 /2024 VOTE : 13 voix POUR - M. Le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

- **ADOpte** le COMPTE ADMINISTRATIF 2023 du budget de l'EAU ET ASSAINISSEMENT :

- **EXPLOITATION :**

-DEPENSES : 188.078,55 €

-RECETTES : 283.089,99 €

- **INVESTISSEMENT :**

-DEPENSES : 162.851,57 €

-RECETTES : 179.539,50 €

RESULTAT DE CLOTURE : 111.699,37 €

- **DE LA REGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS**

Délibération du Conseil Municipal N° 19 /2024 VOTE : 13 voix POUR - M. Le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le COMPTE ADMINISTRATIF 2023 du budget de la REGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS :

- **EXPLOITATION :**

-DEPENSES : 156.338,25 €

-RECETTES : 163.196,33 €

- **INVESTISSEMENT :**

-DEPENSES : 31.690,74 €

-RECETTES : 82.654,32 €

RESULTAT DE CLOTURE : 57.821,66 €

3- BUDGET PRIMITIF 2024

- **DE LA COMMUNE**

Délibération du Conseil Municipal N° 20 /2024 VOTE : 14 voix POUR

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le BUDGET PRIMITIF 2024 de la COMMUNE qui s'équilibre :

***Section de FONCTIONNEMENT :**

- DEPENSES : 1.960.478,84 €
- RECETTES : 1.960.478,84 €

***Section d'INVESTISSEMENT :**

- DEPENSES : 741.403,23 €
- RECETTES : 741.403,23 €

- **DE L'EAU/ASSAINISSEMENT**

Délibération du Conseil Municipal N° 21 /2024 VOTE : 14 voix POUR

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le BUDGET PRIMITIF 2024 de l'EAU ET ASSAINISSEMENT qui s'équilibre :

***Section de FONCTIONNEMENT (d'EXPLOITATION) :**

- DEPENSES : 316.512,07 €
- RECETTES : 316.512,07 €

***Section d'INVESTISSEMENT :**

- DEPENSES : 161.850,00 €
- RECETTES : 161.850,00 €

• **DE LA REGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS**

Délibération du Conseil Municipal N° 22 /2024

VOTE : 14 voix POUR

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE le BUDGET PRIMITIF 2024 de la REGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS qui s'équilibre :

***Section d'EXPLOITATION :**

- DEPENSES : 174.950,00 €
- RECETTES : 174.950,00 €

***Section d'INVESTISSEMENT :**

- DEPENSES : 127.263,58 €
- RECETTES : 127.263,58 €

4- DÉSIGNATION MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DU DOSSIER DE «REHABILITATION DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ET DE LA COUR »

Délibération du Conseil Municipal N° 23 /2024

VOTE : 14 voix POUR

M. Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du compte-rendu en date du 25/03/2024 de la réunion de démarrage du dossier de « RÉHABILITATION DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ET DE LA COUR » avec la Société AGATE TERRITOIRES de CHAMBÉRY dans leur mission d'accompagnement. M. Le Maire informe qu'il convient de désigner un COMITÉ DE PILOTAGE pour ce dossier.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** les 9 membres du COMITÉ DE PILOTAGE DU DOSSIER DE « RÉHABILITATION DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ET DE LA COUR » soit :
- M. LAZZARO Dominique, MAIRE
- Mme BIGNARDI Martine, 1^{ère} ADJOINTE
- M. TOGNET André, 2^{ème} ADJOINT
- M. CLÉMENT Pierre-Benoît, 3^{ème} ADJOINT
- Mme COMBET-BLANC Françoise, 4^{ème} ADJOINTE
- M. CLAPPIER Yves, Conseiller Municipal
- Mme CURCIO Véronique, Conseillère Municipale
- Mme DEJEAN Jocelyne, Conseillère Municipale
- Mme LEMAIRE-LÉVY Florence, Conseillère Municipale

5- INFORMATIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Pas de délibération du Conseil Municipal.

La séance du Conseil Municipal du JEUDI 04 AVRIL 2024 est levée à 19 H 45.

Le présent procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 AVRIL 2024 est arrêté au commencement de la séance de la réunion du Conseil Municipal suivante le JEUDI 30 MAI 2024 à 18h30.

Il sera publié sous forme électronique, dans le délai d'une semaine, de manière permanente et gratuite, sur le site internet de la Commune conformément à l'Ordonnance N° 2021-1310 et au Décret N° 2021-1311 du 07/10/2021 relatifs à la réforme des règles de publicité des actes.

Fait à ST-ETIENNE-DE-CUINES le 30 MAI 2024.

SIGNATURES

M. LAZZARO Dominique,
Maire

M. TOGNET André,
Secrétaire de Séance